

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juin 2026

---

SUR LA JUSTICE CRIMINELLE ET LE RESPECT DES VICTIMES - (N° 2681)

Adopté

N° CL392

## AMENDEMENT

présenté par  
Mme Miller, rapporteure et Mme Bergantz, rapporteure

-----

### ARTICLE PREMIER

À la fin de la première phrase de l'alinéa 30, substituer aux mots :

« prévue au présent sous-titre »

les mots :

« de jugement des crimes reconnus ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.